

RÉUNION DU CONSEIL

14 DÉCEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 décembre 2020 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur le fondement de l'article 6 de la loi n° 2020.1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

La séance a été diffusée en direct sur le site de la Métropole Rouen Normandie, sur Youtube et le réseau social Facebook.

La séance est ouverte à 17h35 sous la présidence de Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.

Madame Charlotte GOUJON a été désignée secrétaire de séance.

PARTICIPANTS

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) à partir de 18h06, Mme ARGENTIN (Rouen) à partir de 19h13 et jusqu'à 22h06, Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 23h03, Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne) jusqu'à 23h17, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville) jusqu'à 19h28, M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h00, M. DUCHESNE (Orival) jusqu'à 20h49, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly) jusqu'à 22h32, Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de

20h21, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 22h23, M. GRENIER (Le Houlme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h25, M. LABBE (Rouen) jusqu'à 22h38, M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h17, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 22h14, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 17h56, Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen) à partir de 18h23 et jusqu'à 22h48, Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen) jusqu'à 23h12, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 20h50, Mme MEZZAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 18h42, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h12, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen) jusqu'à 21h58, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume) à partir de 17h57, M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h10, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville) jusqu'à 23h05, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h17 et jusqu'à 22h58, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h16.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE jusqu'à 19h13 puis à partir de 22h06 et jusqu'à 22h38, Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. DELALANDRE, M. BURES (Rouen) pouvoir à M. SPRIMONT, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à Mme DELOIGNON jusqu'à 20h21, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE à partir de 22h23, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JOUENNE (Sahurs) suppléé par Mme ROUILLARD-GUIGNERY, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE jusqu'à 18h23 et à partir de 22h48, M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 20h50, Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN.

Etaient absents :

Mme HARAUX (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val).

*** Dans l'incertitude, agir face à l'urgence et préparer l'avenir - La Métropole se mobilise face à la COVID - Organisation des séances de l'Assemblée délibérante de la Métropole Rouen Normandie par visioconférence (Délibération n° C2020_0579 - Réf. 6354)**

Les modalités complémentaires de scrutin exposées ci-dessous ont été approuvées :

Les scrutins pourront être effectués par vote électronique par l'intermédiaire de l'application Quizzbox Assemblée Online.

Pour l'utilisation de l'application Quizzbox, en début de séance, une identification de chaque élu via les codes qui leur auront été communiqués préalablement, sera réalisée afin de lui permettre le cas échéant, d'accéder au vote électronique du ou des délibérations pendant la séance.

Au moment du vote de la délibération, chaque élu pourra voter pour, contre, s'abstenir ou ne pas prendre part au vote après l'ouverture du scrutin par le Président de séance et avant la clôture par ce dernier. Au-delà, il ne sera plus possible de voter et l'élu qui n'aurait pas rendu réponse, sera considéré comme n'ayant pas pris part au vote. La gestion des pouvoirs s'effectuera également via cette solution.

Les résultats du vote seront ensuite affichés sur l'écran de retransmission des débats.

Adoptée. **Votes POUR : 116 voix (unanimité des membres présents et représentés).**

*** Dans l'incertitude, agir face à l'urgence et préparer l'avenir - Information sur le coût de la crise sanitaire pour la Métropole Rouen Normandie et l'insuffisance des mesures de compensations prévues par l'État dans le cadre des Projets de Loi de Finance (Délibération n° C2020_0580 - Réf. 6343)**

Les Maires et Présidents d'intercommunalité membres de France Urbaine ont souhaité engager, à l'issue du Conseil d'Administration du 10 novembre 2020, un recensement des impacts de la crise sanitaire constatés dans les comptes de leurs collectivités. L'impact concernant la Métropole Rouen Normandie est de 24 491 736 € (16 988 788 € de dépenses supplémentaires et des recettes en diminution de 7 502 948 €), soit 38,35 % de l'épargne brute. Ils intègrent les subventions exceptionnelles en cours d'instruction de l'État et du FSE pour l'achat de masques.

Depuis le début de la crise sanitaire, la Métropole a engagé des moyens sans précédents pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises (achats de masques, impulsion relance économique, dispositif PLUS de soutien aux associations, accès aux stages, dispositifs de télétravail, aides au loyer, plan pauvreté ...). Il a subi a contrario des diminutions très importantes de ses recettes, notamment dans le domaine des transports en commun.

Le Conseil a pris acte des démarches engagées par la Métropole Rouen Normandie pour une juste compensation par l'État des dépenses engagées lors de la crise sanitaire et en particulier un niveau de compensation pour les AOM du territoire semblable à celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités.

Adoptée. **Votes POUR : 122 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Dans l'incertitude, agir face à l'urgence et préparer l'avenir - Budget Primitif - Exercice 2021 - Adoption** (Délibération n° C2020_0581 - Réf. 6072)

Une participation financière a été accordée à la régie d'exploitation de la Scène des Musiques Actuelles d'un montant de 1 340 000 € pour permettre son fonctionnement. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie.

Une participation financière (en fonctionnement) d'un montant de 919 191 € a été accordée à la régie Rouen Normandie Création. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie.

Une participation financière d'un montant de 1 400 000 € a été accordée à la régie des équipements culturels Donjon, Historial et Panorama XXL.

Une participation financière d'un montant de 545 000 € a été accordée à la régie des équipements sportifs.

Le budget 2021 de la Métropole Rouen Normandie a été adopté.

Le recours au vote électronique a été utilisé pour l'adoption de cette délibération, autorisé par la délibération du Conseil du 14 décembre 2020.

Adoptée.

Au titre du Budget Principal :

Votes POUR : 92 voix - M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), Mme CARON Marie (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE représenté par M. LAMIRAY (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRENIER (Le Houlme), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. JAOUEN (La Londe), M. JOUENNE suppléé par Mme ROUILLARD-GUIGNERY (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le-Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARIE (Elbeuf) représenté par M. MERABET, M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen),

M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) représentée par M. CHAUVIN, Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray)

CONTRE : 8 voix - M. BURES (Rouen) représenté par M. PRIMONT, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) représentée par Mme FLAVIGNY, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. HOUBRON (Bihorel), M. PELTIER (Isneauville), M. PRIMONT (Rouen), M. VION (Mont-saint-Aignan)

ABSTENTION : 21 voix - Mme BONA (Ymare) représentée par M. DELALANDRE, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme CARON Marine (Rouen), M. DEBREY (Fontaines-sous-Préaux), M. DELALANDRE Jean (Duclair), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) représenté par Mme DELOIGNON, M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. HUE (Quevreville-la-Poterie) représenté par à M. VENNIN, M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) représentée par M. BONNATERRE, M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. ROUSSEAU (Bardouville), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. VENNIN (Le-Mesnil-Esnard)

Ne prend pas part au vote : 1 voix - Mme DUBOIS (Grand-Quevilly)

Au titre du budget des Zones d'Activités Economiques :

Votes POUR : 100 voix - M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BONA (Ymare) représentée par M. DELALANDRE, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) représenté par M. LAMIRAY, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) représenté par Mme DELOIGNON, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quevreville-la-Poterie) représenté par à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe), M. JOUENNE suppléé par Mme ROUILLARD-GUIGNERY (Sahurs) M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN ((Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GOFF (Moulineaux), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEMARCHAND (Le-Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARIE (Elbeuf) représenté par M. MERABET, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville),

M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) représentée par M. BONNATERRE, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) représentée par M. CHAUVIN, Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray)

CONTRE : 14 voix - M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) représentée par Mme FLAVIGNY, Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), Mme LESCONNEC (Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), M. MARTOT (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme SLIMANI (Rouen), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen).

ABSTENTION : 5 voix - M. BURES (Rouen) représenté par M. PRIMONT, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL, Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. PRIMONT (Rouen),

Ne prennent pas part au vote : 2 voix - M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly)

Au titre des autres budgets (déchets ménagers, transports, assainissement, eau, Rouen Normandie Création, Energie calorifique) :

Votes POUR : 117 voix - M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERNAY (Malaunay), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) représentée par M. DELALANDRE, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. BURES (Rouen) représenté par M. PRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) représentée par Mme FLAVIGNY, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) représenté par M. LAMIRAY, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant d'Oisel), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) représenté par Mme DELOIGNON, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quevreville-la-Poterie) représenté par M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe), M. JOUENNE suppléé par Mme ROUILLARD-GUIGNERY (Sahurs),

M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GOFF (Moulineaux), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARIE (Elbeuf) représenté par M. MERABET, M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) représentée par M. BONNATERRE, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) représentée par M. CHAUVIN, Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray)

ABSTENTION : 1 voix - M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL

Ne prennent pas part au vote : 3 voix - M. BIGOT (Petit-Couronne), M. DEBREY (Fontaines-sous-Préaux), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly)

*** Dans l'incertitude, agir face à l'urgence et préparer l'avenir - AP/CP - Ajustement des Autorisations de Programme (AP/CP) dans le cadre du Budget Primitif 2021 (Délibération n° C2020_0582 - Réf. 6073)**

Le Conseil a décidé de la création et de l'actualisation des Autorisations de Programme présentées en annexe de la délibération.

Le recours au vote électronique a été utilisé pour l'adoption de cette délibération, autorisé par la délibération du Conseil du 14 décembre 2020.

Adoptée.

Votes POUR : 109 voix : M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE, Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. DELALANDRE, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. BURES (Rouen) pouvoir à M. PRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville),

Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à Mme DELOIGNON, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houleme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe), M. JOUENNE (Sahurs) suppléé par Mme ROUILLARD-GUIGNERY, M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BONNATERRE, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hérouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray)

Ne prennent part au vote : 12 voix : M. BREUGNOT (Gouy), Mme CARON Marie (Canteleu), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. GRISEL (Boos), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme MAMERI (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair)

*** Dans l'incertitude, agir face à l'urgence et préparer l'avenir - Mise en place du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) pour la période 2021-2026 : orientations** (Délibération n° C2020_0583 - Réf. 6346)

Le principe du maintien du FSIC a été acté pour la période 2021-2026.

La Métropole Rouen Normandie déterminera sa participation financière en fonction de la teneur du projet qui lui sera présenté sachant que l'aide de la Métropole Rouen Normandie pourra aller jusqu'à 50 % des dépenses éligibles.

Le FISC est cumulable avec d'autres subventions Métropolitaines comme le « FSIC Santé », le « FSIC ANRU » et le « FAGIP » ou encore, le « FAA » destiné exclusivement aux communes de moins de 4 500 habitants.

Le règlement de ce FSIC sera délibéré au prochain Conseil, après examen par la Commission n°1.

Adoptée. **Votes POUR : 121 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Actions sportives - SAS Rouen Normandie Rugby, SASP PRO Rouen Basket Ball, SASP USQRM Football et RHE - Subventions pour la saison 2020-2021 : attribution - Conventions financières à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0584 - Réf. 6155)**

Les subventions de 277 900 € à la SASP SPO Rouen Basket-ball, de 273 000 € à la SAS USQRM Football, de 168 000 € à la SASP Rouen Normandie Rugby et de 107 185 € au RHE 76 ont été attribuées pour la saison 2020-2021.

Les conventions financières annexées à la délibération ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à les signer.

Adoptée. **Votes POUR : 107 voix, Votes ABSTENTION : 13 voix, Madame DE CINTRE ne prend pas part au vote.**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Actions de développement économique - Commune de Mont-Saint-Aignan – Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail : demande d'avis (Délibération n° C2020_0585 - Réf. 6237)**

Le Conseil a émis un avis favorable à la demande de la commune de Mont-Saint-Aignan sur l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail de la commune pour l'année 2021 pour les 8 dimanches suivants :

- le dimanche 10 janvier 2021 ;
- le dimanche 27 juin 2021 ;
- le dimanche 29 août 2021 ;
- le dimanche 28 novembre 2021 ;
- le dimanche 5 décembre 2021 ;
- le dimanche 12 décembre 2021 ;
- le dimanche 19 décembre 2021 ;
- le dimanche 26 décembre 2021.

Adoptée. **Votes POUR : 93 voix, Votes CONTRE : 27 voix, Vote ABSTENTION : 1 voix**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Tourisme - Rouen Normandie Tourisme et Congrès - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 - Convention d'objectifs 2021 à intervenir avec l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0586 - Réf. 6084)

Pour 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 000 € a été accordée à l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès, dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention d'objectifs 2021 à intervenir avec l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès jointe à la délibération ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée. **Votes POUR : 121 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Petit-Quevilly - Abrogation de l'article 4 du Règlement Local de Publicité** (Délibération n° C2020_0587 - Réf. 6154)

Le Conseil a pris acte de l'illégalité de l'article 4 du Règlement Local de Publicité de Petit-Quevilly.

Il a décidé d'engager la procédure la plus adaptée pour mettre en conformité l'article 4 du Règlement local de publicité de Petit-Quevilly.

Pendant cette procédure, la réglementation nationale en vigueur sera appliquée.

Adoptée. **Votes POUR : 121 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Espaces publics – Voirie - Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) - Partage des réseaux de vidéo-protection avec la Ville de Rouen - Signature d'une convention : autorisation** (Délibération n° C2020_0588 - Réf. 6352)

Les termes de la convention relative au partage de l'utilisation des réseaux de vidéoprotection à intervenir avec la Ville de Rouen ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adoptée. **Votes POUR : 108 voix, Votes CONTRE : 13 voix**

*** Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Mobilité durable - Plan De Mobilité (PDM) - Lancement de la révision : approbation** (Délibération n° C2020_0589 - Réf. 6117)

Le lancement de la révision du Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie a été approuvé.

Adoptée. **Votes POUR : 119 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau - Fixation des tarifs pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif applicables au 1er janvier 2021 (Délibération n° C2020_0590 - Réf. 6130)**

Le Conseil a décidé d'abroger au 1er janvier 2021 la délibération du 16 décembre 2019 fixant les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2021 pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la Métropole, ont été adoptés.

Adoptée. **Votes POUR : 92 voix, Votes CONTRE : 27 voix**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Environnement - Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE - m) : Proposition de déploiement - Lancement de la procédure de participation du public : autorisation (Délibération n° C2020_0591 - Réf. 6335)**

Le principe d'instaurer une Zone à Faibles Émissions mobilité sur la commune de Rouen a été approuvé.

Le Conseil a décidé de lancer la participation du public par voie électronique via le site www.jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr

Suite à la demande de Monsieur le Maire de Mesnil-Esnard en séance de Conseil, puis approuvée par le Conseil Métropolitain, la commune de Mesnil-Esnard a été ajoutée à la liste des communes qui intégreront la ZFE à partir de 2022.

Le recours au vote électronique a été utilisé pour l'adoption de cette délibération, autorisé par la délibération du Conseil du 14 décembre 2020.

Adoptée.

Votes POUR : 107 voix - M. AMICE (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen) représentée par M. LABBE, Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) représentée par M. DELALANDRE, Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. BURES (Rouen) représenté par M. SPRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu) représentée par Mme SLIMANI, Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) représentée par Mme FLAVIGNY, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) représenté par M. LAMIRAY, M. DELAUNAY (saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant d'Oisel), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) représenté par Mme DELOIGNON, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quevreville-la-Poterie) représenté par M. VENNIN, M. JOUENNE suppléé

par Mme ROUILLARD-GUIGNERY (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GOFF (Moulineaux), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LECERF (Darnétal), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARIE (Elbeuf) représenté par M. MERABET, M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) représentée par M. CHAUVIN, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray)

Votes CONTRE : 2 voix - M. JAOUEN (La Londe), M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL

Votes ABSTENTION : 3 voix - M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. MENG (La Bouille), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) représentée par M. BONNATERRE,

Ne prennent pas part au vote : 6 voix - M. GRENIER (Le Houlme), M. GRISEL (Boos), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme MAMERI (Rouen), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair)

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Environnement - Plan climat énergie - Chartes " Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé " et "Cantine sans plastique" : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0592 - Réf. 6079)

Monsieur le Président a été habilité à signer la charte « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé », engageant la Métropole sur quatre axes stratégiques, dont les termes sont approuvés, ainsi que la charte « Cantine sans plastique » dont les termes sont approuvés et qui engage la Métropole pour accompagner les communes dans leurs démarches sur les quatre axes stratégiques.

Adoptée. **Votes POUR** : 117 voix (unanimité des membres présents et représentés)

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Environnement - Transition énergétique - Lancement du projet de création d'un service public de la performance énergétique, d'une Société Publique Locale et d'une Société d'Économie Mixte relatives à la Transition Énergétique : approbation - Adhésion aux réseaux FNCCR, CLER et TEPOS : autorisation - Désignation des représentants - Signature de la Charte CLER-Réseau pour la Transition énergétique : autorisation (Délibération n° C2020_0593 - Réf. 6331)**

Le projet de création d'un Service Public de la Performance Énergétique a été approuvé.

Monsieur le Président a été autorisé à négocier les pactes d'actionnaires en vue de la création des sociétés liées à ce projet lors de futures délibérations du Conseil métropolitain.

Il a été habilité à candidater à l'admission au sein de l'association CLER – Réseau pour la transition énergétique ainsi qu'au réseau TEPOS - Réseau des Territoires à Énergie Positive et d'approuver, en cas d'admission, le versement des cotisations annuelles fixées à 0,8€/habitant dans la limite de 2 500€,

Les termes du Règlement intérieur et de la Charte du CLER – Réseau pour la Transition énergétique et d'habiliter le Président à signer ladite charte ont été approuvés.

Le Conseil a autorisé l'élargissement de l'adhésion de la Métropole Rouen Normandie à la FNCCR pour l'adhésion aux thématiques « Distribution d'énergie » et « Transition Énergétique » et a approuvé le versement des cotisations annuelles fixées respectivement à 0.042€/habitant et 0.018€/habitant avec un plafond de 9 800€ et 4 800€ soit une adhésion annuelle de 14 600€.

Il a été décidé à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret, et de procéder à l'élection des représentants au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association CLER – Réseau pour la Transition énergétique et le cas échéant au sein du Conseil TEPOS pour laquelle a été reçue la candidature de Madame Marie ATINAULT.

Madame Marie ATINAULT a été désignée en tant que représentante de la Métropole Rouen Normandie pour siéger au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association CLER – Réseau pour la Transitions énergétiques, et le cas échéant au sein du Conseil TEPOS.

Adoptée. **Votes POUR : 117 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Gestion des déchets - Redevance Spéciale Incitative - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2021 : approbation (Délibération n° C2020_0594 - Réf. 6068)**

Les tarifs 2021 de la Redevance Spéciale Incitative ont été approuvés. Il seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, étant précisé que le décompte des semaines de congés scolaires pour les établissements d'enseignement et les restaurants universitaires du CROUS, pour le calcul de la Redevance Spéciale Incitative est maintenu.

Le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée. **Votes POUR : 116 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Ressources et moyens - Finances - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Fixation du taux au titre de l'année 2021 (Délibération n° C2020_0595 - Réf. 6172)**

Le Conseil a décidé de fixer le taux unique de TEOM, applicable sur l'ensemble des communes de la Métropole pour 2021, à 8,06 %.

Adoptée. **Votes POUR : 116 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Ressources et moyens - Finances - Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des Librairies Indépendantes de Référence (LIR) (Délibération n° C2020_0596 - Réf. 5969)**

Le Conseil a décidé d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label « Librairie Indépendante de Référence », étant entendu qu'ils peuvent demander à obtenir une exonération de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour la part taxée au profit de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée. **Votes POUR : 113 voix (unanimité des membres présents et représentés), M. de MONTCHALIN ne prend pas part au vote.**

*** Ressources et moyens - Finances - Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail ne disposant pas du label « Librairie Indépendante de Référence » (Délibération n° C2020_0597 - Réf. 6311)**

Le Conseil a décidé d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui remplissent les conditions de l'article 1464 I bis du CGI, étant entendu qu'ils peuvent demander à obtenir une exonération de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour la part taxée au profit de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée. **Votes POUR : 113 voix (unanimité des membres présents et représentés) : M. de MONTCHALIN ne prend pas part au vote.**

*** Dans l'incertitude, agir face à l'urgence et préparer l'avenir - Crise COVID 19 - Redevance d'Occupation du Domaine Public - Exonération partielle (Délibération n° C2020_0598 - Réf. 6337)**

Le Conseil a décidé de procéder à l'exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les entreprises listées en annexe de la délibération.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Dans l'incertitude, agir face à l'urgence et préparer l'avenir - Fonds de soutien aux associations de Solidarité dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 – Subventions aux associations Solidarité textiles, Le quotidien, Bouchons 276, Epiceries et solidarité Solepi : attribution (Délibération n° C2020_0599 - Réf. 6353)**

Les subventions suivantes seront versées au titre du fonds d'aide aux associations intercommunales :

- 10 000 € pour l'association Solidarité textiles,
- 10 000 € pour le Quotidien,
- 2 000 € pour Bouchons 276
- et 10 000 € pour les épiceries et solidarités Solepi.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Équipements culturels – Zénith - Délégation de Service Public pour l'exploitation du Zénith - Avenant n° 1 : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0600 - Réf. 6177)**

Les termes de l'avenant n° 1 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith joint en annexe de la délibération ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Actions de développement économique - Ratification de l'Agenda 2030 de l'Association Internationale Villes et Ports : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0601 - Réf. 6198)**

Le Conseil a décidé de ratifier l'Agenda 2030 de l'Association Internationale Villes et Ports.

Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Insertion - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE 2021/2027 - Protocole d'accord : approbation - Demandes de subventions FSE et au Département de la Seine-Maritime : autorisation (Délibération n° C2020_0602 - Réf. 6216)**

Les termes du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2021-2027 entre la Métropole Rouen Normandie, l'État, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne et du Département de Seine-Maritime pour la mise en œuvre du dispositif sur toute sa durée.

Monsieur le Président a été habilité à signer le protocole d'accord ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du PLIE.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Parc des expositions - Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du Parc des Expositions par l'entremise d'une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP) - Avenant n° 2 au contrat : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0603 - Réf. 6176)**

Les termes de l'avenant n° 2 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions joint en annexe de la délibération ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Parc des expositions - Délégation de Service Public pour l'exploitation du Parc des Expositions par l'entremise d'une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP) - Tarification applicable au 1er janvier 2021 : approbation (Délibération n° C2020_0604 - Réf. 6006)**

Le coefficient d'indexation « K » des tarifs de location a été fixé à 1,01 et celui des tarifs prestations à 1 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

La grille tarifaire pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, jointe en annexe à la présente délibération, a été approuvée.

Le Délégué a été autorisé à accorder une remise commerciale exceptionnelle qui ne doit pas excéder 15% des tarifs de location sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, étant précisé que le Délégué demeure libre d'appliquer ou non cette remise, à ses risques et périls.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Renforcer l'attractivité du territoire - Tourisme - Commune de Rouen - Délégation de service public pour l'exploitation du Port de Plaisance - Indexation des tarifs au 1er janvier 2021 et création de nouveaux tarifs au 1er janvier 2021 : approbation (Délibération n° C2020_0605 - Réf. 6174)**

Le coefficient d'indexation « K » des tarifs initiaux pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 a été fixé à 1,02558.

Le coefficient d'indexation K des tarifs complémentaires créés par délibération du 13 mars 2020 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 a été fixé à 1,00259.

La grille tarifaire indexée pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 jointe en annexe à la présente délibération a été approuvée.

La création du tarif « Manutention - utilisation du manitou », applicable à compter du 1er janvier 2021, a été approuvée comme suit :

Forfait 1ère heure : 55 € HT soit 66 € TTC

Demi-heure supplémentaire : 25 € HT soit 30 € TTC.

Il est précisé que la 1ère indexation de ces tarifs aura lieu le 1er janvier 2022.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - PLH - Concession d'aménagement pour le recyclage de la copropriété Robespierre à Saint-Etienne-du-Rouvray - Désignation des membres de la commission ad hoc** (Délibération n° C2020_0606 - Réf. 6206)

Le Conseil a décidé à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret et de procéder à l'élection des membres titulaires puis des membres suppléants de la Commission ad hoc.

Ont été déclarés élus les membres titulaires et suppléants suivants de la Commission ad hoc :

Membres titulaires	Membres suppléants
Nadia MEZRAR	Frédéric MARCHE
Roland MARUT	Bruno NOUALI
Fatima EL KHILI	Pascal LE COUSIN
Jacques MENG	Franck MEYER
Christian LECERF	Lydie MEYER

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Espaces publics – Stationnement - Délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement public du Palais - Indexation des tarifs au 1er janvier 2021 : approbation** (Délibération n° C2020_0607 - Réf. 6173)

Les coefficients d'indexation ont été fixés à 1,0570 pour les tarifs horaires et à 1,3979 pour les abonnements.

La grille tarifaire, jointe en annexe à la présente délibération, a été approuvée et sera applicable à partir du 1er janvier 2021.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Espaces publics – Voirie - Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 - Tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen - Déconstruction d'une partie de la trémie ferroviaire située au droit du quai Jacques Anquetil, entre les ponts Mathilde et Corneille à Rouen et le rétablissement des voiries attenantes- Déclaration de projet** (Délibération n° C2020_0608 - Réf. 6078)

Le Conseil a décidé d'adopter la déclaration de projet, jointe en annexe de la délibération, justifiant l'intérêt général du projet de déconstruction d'une partie de la trémie ferroviaire située au droit du quai Jacques Anquetil, entre les ponts Mathilde et Corneille à Rouen et le rétablissement des voiries attenantes.

Adoptée. **Votes POUR : 113 voix (unanimité des membres présents et représentés), M. MARCHANI ne prend pas part au vote.**

*** Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Mobilité durable - Fonds de mobilités actives - Aménagements cyclables - Second appel à projets 2020 - Plans de financement : approbation - Demandes de subventions : autorisation (Délibération n° C2020_0609 - Réf. 6089)**

Les plans de financement prévisionnels détaillés pour les 3 opérations de réalisation d'un aménagement cyclable le long de la RD 6014 entre Franqueville-Saint-Pierre et Boos, de réalisation d'un aménagement cyclable sur le boulevard de l'Europe à Rouen et de réalisation d'un aménagement cyclable rue Saint Maur et avenue du Mont aux Malades entre Rouen et Mont-Saint-Aignan élargissent au second appel à projets de l'Etat « aménagements cyclables - fonds de mobilités actives », ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions financières à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Adoptée. **Votes POUR : 116 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Régie des Transports publics de voyageurs de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) - Versement de la contribution financière au titre de l'année 2021 - Versement d'une contribution financière complémentaire au titre de l'année 2020 : autorisation (Délibération n° C2020_0610 - Réf. 6104)**

Le versement, par onzième, à la régie des Transports publics de voyageurs de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) d'une contribution financière de 6 575 080 € HT au titre de 2021 a été approuvé, ainsi que le versement, en une fois, à la régie des Transports publics de voyageurs de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) d'un complément de contribution financière de 253 470 € HT au titre de 2020.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Espaces publics, aménagements et mobilités durables - Mobilité durable – Accessibilité - Commission intercommunale d'accessibilité - Rapport annuel 2019 (Délibération n° C2020_0611 - Réf. 6116)**

Le Conseil a pris acte du rapport annuel 2019 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau - Cycle de l'eau - Instauration d'un droit de préemption urbain dans les périmètres de protection rapprochée des captages exploités par la Métropole Rouen Normandie : approbation (Délibération n° C2020_0612 - Réf. 5256)**

Le Conseil a décidé d'instaurer sur son territoire le droit de préemption urbain au sein des périmètres de protection rapprochée des captages que la Métropole Rouen Normandie exploite, tels que figurant sur les plans annexés à la délibération.

Les communes du territoire métropolitain actuellement concernées par les périmètres de protection rapprochée des captages exploités par la Métropole Rouen Normandie sont : Bardouville, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Elbeuf-sur-Seine, Fontaine-sous-Préaux, Jumièges, Le Trait, Maromme, Moulineaux, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Orival, Quevillon, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Val-de-la-Haye et Yainville.

Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie a été habilité à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie a été autorisé à solliciter, le cas échéant, les aides financières pour les dépenses inhérentes à la mobilisation du droit de préemption urbain dans les périmètres de protection rapprochée des captages.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques réalisées par les agents - Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2021 : adoption (Délibération n° C2020_0613 - Réf. 5701)**

La délibération du Conseil du 16 décembre 2019 adoptant les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020 est abrogée au 1er janvier 2021.

Les tarifs des interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques dans le domaine de l'eau sont été adoptés. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2021.

Adoptée. **Votes POUR : 101 voix, votes CONTRE : 13 voix**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Stations d'épurations (STEP) de Petit-Quevilly et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Traitement des apports extérieurs et autres prestations annexes - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2021 : adoption** (Délibération n° C2020_0614 - Réf. 5702)

La délibération du Conseil du 18 décembre 2018 adoptant les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020 est abrogée à compter du 1er janvier 2021.

Les tarifs du traitement des apports extérieurs dans les stations d'épuration de Petit-Quevilly et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, et d'autres prestations annexes, applicables à compter du 1er janvier 2021 ont été adoptés.

Adoptée. **Votes POUR : 101 voix, votes CONTRE : 13 voix**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Contrat Global avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Opérations de travaux d'assainissement 2021 - Plan de financement prévisionnel : approbation - Demande de subventions : autorisation** (Délibération n° C2020_0615 - Réf. 5843)

Le coût du programme des actions de travaux 2021 susceptibles de s'inscrire dans le contrat global, est estimé à 10 625 000 € HT. Dès à présent, le montant estimé des subventions de l'Agence de l'Eau est de 3 652 500,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel des travaux a été approuvé :

Dépenses		Recettes	
Opérations de travaux	10 625 000,00 €	AESN	3 652 500,00 €
		Autofinancement	6 972 500,00 €
Total	10 625 000,00 €	Total	10 625 000,00 €

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Programme de travaux Assainissement 2021 : approbation** (Délibération n° C2020_0616 - Réf. 5704)

Le programme de travaux 2021, estimé à 11 430 698 € HT pour les 71 communes de la Métropole, a été approuvé.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau – Eau - Régie publique de l'Eau - Interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques réalisées par les agents - Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2021 : adoption** (Délibération n° C2020_0617 - Réf. 5706)

La délibération du Conseil du 16 décembre 2019 adoptant les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020 est abrogée au 1er janvier 2021.

Les tarifs des interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques dans le domaine de l'eau ont été adoptés. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2021.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau – Eau - Régie publique de l'Eau - Programme de travaux d'eau potable 2021 : approbation** (Délibération n° C2020_0618 - Réf. 5731)

Le programme de travaux 2021, estimé à 14 050 000 € HT pour les 71 communes de la Métropole, a été approuvé.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau – Eau - Régie publique de l'Eau - Exploitation eau potable - Contrat global Agence de l'Eau Seine Normandie - Opérations de travaux Alimentation en Eau Potable 2021 - Plan de financement prévisionnel : approbation - Demande de subvention : autorisation** (Délibération n° C2020_0619 - Réf. 5839)

Le coût du programme des actions de travaux programmées pour 2021 listées en annexe 1 de la délibération, susceptibles de s'inscrire dans le contrat global, est estimé à 7 850 000 € HT. Le montant estimé des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est de 2 455 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel a été approuvé.

Dépenses		Recettes	
Opérations de travaux AEP	7 850 000,00 €	AESN	2 455 000,00 €
		Autofinancement	5 395 000,00 €
Total	7 850 000,00 €	Total	7 850 000,00 €

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Gestion des déchets - Accès des services techniques municipaux au réseau des déchetteries - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2021 : approbation** (Délibération n° C2020_0620 - Réf. 6067)

Les tarifs 2021 pour l'accès des services techniques municipaux au réseau des déchetteries ont été approuvés. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Gestion des déchets - Accès des professionnels au service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, enlèvement des encombrants et collecte spécifique hors service régulier - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2021 : approbation** (Délibération n° C2020_0621 - Réf. 6066)

Les tarifs 2021 pour l'accès des professionnels à la déchetterie du Pré aux Loups à Rouen, l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous et la collecte spécifique hors service régulier ont été approuvés. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs 2021 du réseau de chaleur Franklin d'Elbeuf : approbation** (Délibération n° C2020_0622 - Réf. 6024)

La tarification 2021 du réseau de chaleur Franklin d'Elbeuf applicable à compter du 1er janvier 2021 a été approuvée comme suit : part variable R1 = 34,00 € HT / MWh et part abonnement R2 = 81,00 € HT / kW.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs 2021 du réseau de chaleur de Petit-Quevilly : approbation** (Délibération n° C2020_0623 - Réf. 6023)

La tarification 2021 du réseau de Petit-Quevilly, applicable à compter du 1er janvier 2021, a été approuvée comme suit : part variable R1 = 28,00 € HT / MWh et part abonnement R2 = 61,00 € HT / kW.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs 2021 du réseau de chaleur de Grand-Quevilly : approbation (Délibération n° C2020_0624 - Réf. 6020)**

La tarification 2021 du réseau de Grand-Quevilly, applicable à compter du 1er janvier 2021, a été approuvée comme suit : part variable R1été (consommations du 1er juin au 30 septembre) = 15,16 € HT / MWh, R1hiver (consommations du 1er octobre au 31 mai) = 29,27 € HT / MWh et pour la part abonnement R2 = 33,18 € HT / kW.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Interconnexion des réseaux de chaleur de la Petite Bouverie et de Martainville - Plan de financement : approbation - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° C2020_0625 - Réf. 5954)**

Les travaux d'interconnexion, estimés à 1 650 000 € HT, peuvent être en partie financés par l'ADEME dans le cadre du dispositif Fonds Chaleur. La subvention qui pourrait être accordée est estimée au maximum à 32,5 % du montant des travaux, soit 536 250 € HT, le solde étant pris en charge par la Régie Publique de l'Énergie Calorifique, soit un montant de 1 113 750 €.

Le plan de financement prévisionnel a été approuvé.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les aides financières correspondantes et l'habiliter à signer le dossier de demande de subvention.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Réseau de chaleur de la Petite Bouverie - Avenant n° 1 à intervenir avec la Société Valmy Défense 82 (SVD82) : autorisation de signature - Révision du règlement de service de la concession : approbation (Délibération n° C2020_0626 - Réf. 5917)**

Les termes de l'avenant n° 1 à intervenir avec la Société Valmy Défense 82 (SVD82) ont été approuvés, ainsi que la révision du règlement de service visant à intégrer ces modifications applicables au 1er janvier 2021.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Ressources et moyens - Finances - Gestion de la dette - Arbitrage d'index et limitation des variations de taux - Instruments financiers : autorisation (Délibération n° C2020_0627 - Réf. 6071)**

Monsieur le Président a été habilité à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite des inscriptions budgétaires et de passer à cet effet les actes nécessaires, et selon les objectifs de gestion de dette définis en annexe.

Monsieur le Président a été habilité à signer et exécuter les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêts ou de change.

Monsieur le Président a été habilité à procéder à toutes les opérations liées à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires, à lancer des consultations d'emprunts auprès de plusieurs établissements financiers et à choisir, à l'intérieur de l'enveloppe d'emprunts, les meilleures offres au regard des conditions proposées.

Monsieur le Président a été habilité à signer les contrats répondant aux conditions et caractéristiques exposées dans la stratégie de gestion de dette présentée en annexe.

Monsieur le Président a été habilité à procéder aux renégociations, aux remboursements anticipés de prêts en cours avec ou sans pénalité et contracter éventuellement tout contrat de prêt nécessaires au refinancement des capitaux restant dus et, le cas échéant, les pénalités et de passer à cet effet les actes nécessaires et à exercer les options prévues par le contrat et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques exposées dans la stratégie de gestion de dette présentée en annexe.

Monsieur le Président a été habilité à procéder à des opérations de couvertures de risques de taux, ou «opérations dérivées», en complément des conventions d'emprunts déjà signées et à résilier ou à modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Monsieur le Président a été habilité à lancer les consultations auprès des établissements financiers, à signer les contrats de couverture ou de retournement, à régler les primes dues au titre des opérations et les commissions dues aux banques ou établissement contrepartie.

De plus, Monsieur le Président a été habilité à procéder à la réalisation des lignes de trésorerie et à toutes les opérations liées à la gestion de ces lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires, Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 80 millions d'euros à un taux effectif global de (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et seront soit à taux fixe soit indexées sur un ou plusieurs index parmi les suivants : EONIA, T4M, EURIBOR, TAM, TAG.

Enfin, Monsieur le Président a été habilité à procéder à la mise en place d'un programme de billets de trésorerie ainsi que le choix des opérateurs et à la négociation des contrats d'agents placeurs et domiciliataire et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Ressources et moyens - Finances - Taxe d'Habitation (TH) - Taxes foncières sur les propriétés Bâties et non Bâties (TFPB-TFPNB) - Fixation des taux au titre de l'année 2021** (Délibération n° C2020_0628 - Réf. 6171)

Pour l'année 2021, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) a été fixé à 0 % et le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 2,60 %.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Ressources et moyens - Finances - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux au titre de l'année 2021** (Délibération n° C2020_0629 - Réf. 6167)

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises a été fixé à 26,03 % pour l'année 2021.

Adoptée. **Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Répartition des emplois permanents : approbation** (Délibération n° C2020_0630 - Réf. 6113)

Le Conseil a approuvé dans le cadre des crédits budgétaires votés, la répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie telle que présentée en annexe de la délibération.

Adoptée. **Votes POUR : 113 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Organisation générale - Modification du règlement intérieur** (Délibération n° C2020_0631 - Réf. 6349)

Les termes du Règlement Intérieur modifié, dont le texte est joint en annexe de la délibération, ont été approuvés.

Adoptée. **Votes POUR : 113 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Organisation générale - Modification de la composition des commissions spécialisées** (Délibération n° C2020_0632 - Réf. 6315)

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret et de procéder à la désignation d'un membre supplémentaire au sein de la 3ème commission - Economie, attractivité, Europe, international, en complément des 29 membres déjà désignés par délibération du 5 octobre 2020 pour laquelle Monsieur Frédéric MARCHE s'est porté candidat.

Monsieur Frédéric MARCHE a été élu au sein de la 3ème commission - Economie, attractivité, Europe, international.

Il a ensuite été procédé au remplacement de M. Benoît ANQUETIN au sein de la 2ème commission – Urbanisme, planification urbaine, habitat pour laquelle Monsieur Frédéric MARCHE s'est porté candidat.

Monsieur Frédéric MARCHE a été élu au sein de la 2ème commission – Urbanisme, planification urbaine, habitat.

Adoptée. **Votes POUR : 113 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Organisation générale - Conseil d'Administration des Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) - Collèges, Lycées et Établissements d'Éducation Spéciale : désignation des représentants de la Métropole Rouen Normandie (Délibération n° C2020_0633 - Réf. 6129)**

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder à la désignation des représentants au sein des Conseils d'Administration des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

Ont été élus :

Etablissement	Effectif élèves 2020	Membres CA	Candidat
Collège Emile Verhaeren – Bonsecours	374	24	M. Franck ADAM
Collège Jules Verne – Déville Les Rouen	379	24	Mme Mirella DELOIGNON
Lycée professionnel Bernard Palissy – Lycée des métiers de l'acier, de l'aluminium et des services - Maromme	536	30	
Lycée général et technologique Vallée du Cailly – Déville Les Rouen	950	30	Mme Nelly TOCQUEVILLE
Collège Alain - Maromme	635	30	Mme Marie-Claude MAZURIER
Collège Nelson Mandela – Elbeuf	640	30	M. Mohamadou BA
Lycée général et technologique André Maurois - Elbeuf	1091	30	M. Christian RUIS
Lycée polyvalent Galilée – Lycée des métiers de la chimie et des biotechnologies - Franqueville Saint Pierre	1321	30	Mme Maryse BETOUS
Collège Lucie Aubrac – Isneauville	556	24	M. Pierre PELTIER
Collège Jean Zay – Le Houlme	471	24	M. Jean-Jacques SEBIRE
Collège Hector Malot – Le Mesnil Esnard	650	30	Mme Evelyne COCAGNE
Collège Denis Diderot – Le Petit Quevilly	409	24	M. Emanuil KANCHEV
Collège Fernand Léger – Le Petit Quevilly	517	24	Mme Mihaela DELAMARE
Lycée professionnel Colbert – Lycée des métiers de la plasturgie et de la fonderie - Le Petit Quevilly	240	30	Mme Mylène TROUILLET

Lycée professionnel Elisa Lemonnier - Le Petit Quevilly	508	30	Mme Mélanie LEMOINE
Collège Commandant Charcot – Le Trait	313	24	Mme Marie LE COUSIN
Collège Jean de la Varende – Mont Saint Aignan	463	24	Mme Laure O'QUIN
Collège Arthur Rimbaud – Saint Aubin Les Elbeuf	391	24	M. Philippe TRANCHEPAIN (titulaire) Mme Sandrine DE CASTRO MOREIRA (suppléante)
Collège Louise Michel – Saint Etienne du Rouvray	445	24	Mme Nicole AUVRAY
Collège Pablo Picasso - Saint Etienne du Rouvray	412	24	Mme Florence BOUCARD
Collège Paul Eluard - Saint Etienne du Rouvray	406	24	Mme Alia CHEIKH
Collège Robespierre - Saint Etienne du Rouvray	244	24	M. Gabriel MOBA M'BUILU
Lycée polyvalent Le Corbusier - Saint Etienne du Rouvray	781	30	M. Jocelyn CHERON
Collège Jacques-Emile Blanche – Saint Pierre Les Elbeuf	649	30	M. Francis GESLIN
Collège Emile Zola – Sotteville Les Rouen	788	30	M. Jean-François TIMMERMANN
Collège Jean Zay – Sotteville Les Rouen	417	24	Mme Eve COGNETTA
Etablissement régional d'enseignement adapté Françoise Dolto – Sotteville Les Rouen	150	24	Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
Lycée général et technologique les Bruyères – Sotteville Les Rouen	1034	30	Mme Laurence RENOUE
Lycée général et technologique Marcel Sembat – Sotteville Les Rouen	1109	30	M. Luc LESIEUR
Lycée professionnel Marcel Sembat – Lycée des métiers des propulsions et systèmes embarqués - Sotteville Les Rouen	307	30	M. Luc LESIEUR

Adoptée. **Votes POUR : 107 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Organisation générale - Voirie - Association Française de l'Éclairage (AFE) - Adhésion et désignation d'un représentant : autorisation (Délibération n° C2020_0634 - Réf. 6128)**

Le Conseil a décidé d'adhérer à l'AFE dont le montant d'adhésion pour l'année 2020 est de 1 200 €.

Il a été décidé à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder à l'élection d'un représentant de la Métropole pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Française de l'Éclairage (AFE) pour laquelle Mme Marie ATINAULT s'est portée candidate.

Madame Marie ATINAULT a été désignée représentante de la Métropole pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Française de l'Éclairage (AFE).

Adoptée. **Votes Pour : 105 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

*** Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des décisions du Bureau du 9 novembre 2020** (Délibération n° C2020_0635 - Réf. 6219)

Le Conseil a pris acte du compte rendu des décisions du Bureau du 9 novembre 2020.

Adoptée. **Votes POUR : 105 voix (unanimité des membres présents et représentés).**

*** Comptes-rendus des décisions - Président - Compte-rendu des décisions du Président** (Délibération n° C2020_0636 - Réf. 6211)

Le Conseil a pris acte du compte rendu des décisions du Président.

Adoptée. **Votes POUR : 105 voix (unanimité des membres présents et représentés)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.